

- Le terme réalisation comprend pour toutes les activités du tableau la mise en œuvre y compris la préparation des supports, la transformation, le confortement, la réparation, la maintenance, l'entretien, et le montage-levage.
- Par la notion de travaux accessoires et/ou complémentaires, il faut entendre la réalisation de travaux nécessaires et indispensables à l'exécution des travaux relevant de l'activité principale définie. Ces travaux répertoriés comme accessoires ou complémentaires ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'un marché de travaux à part entière. Si tel est le cas, l'attestation d'assurance doit reproduire précisément l'activité objet du marché de travaux. A l'inverse, ces travaux seraient alors réputés non garantis.
- Les activités sont classées de 1 à 8, la classe 1 étant la classe la plus aggravante, la classe 8 la moins aggravante.

## PREPARATION ET AMENAGEMENT DU SITE

<p><b>1. Démolition</b></p> <p>(Franchises 3 000 €)</p>	<p>Classe 2</p>	<p>Démolition d'ouvrage par des moyens manuels ou mécaniques (hors explosifs).</p> <p>Cette activité comprend, pour les raccordements et la protection des existants, les travaux accessoires ou complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maçonnerie</li> <li>- Zinguerie, couverture et étanchéité</li> <li>- VRD</li> </ul>
<p><b>2. Terrassement</b></p>	<p>Classe 6</p>	<p>Réalisation à ciel ouvert, de creusement et de blindage de fouilles provisoires dans les sols, ainsi que des travaux de rabattement de nappes nécessaires à l'exécution des travaux, de remblai, d'enrochement non lié et de comblement sauf pour les carrières ayant pour objet soit de constituer par eux-mêmes un ouvrage soit de permettre la réalisation d'un ouvrage.</p> <p>Cette activité comprend les sondages et forages.</p>
<p>3. Amélioration des sols</p>	<p>Exclusion</p>	<p>Traitement, renforcement et comportement des sols en place et en vue d'en améliorer les caractéristiques physiques et mécaniques.</p> <p>Cette activité comprend la pose de géotextile (hors membranes), les sondages et forages.</p>
<p><b>3.1 Sondages et Forages</b></p> <p>(Franchises 3 000 €)</p>	<p>Classe 4</p>	<p>Cette activité comprend la pose de géotextile (hors membranes), les sondages et forages, dans la limite de 50 mètres</p>
<p><b>4. VRD</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- canalisations</li> <li>- Assainissement</li> <li>- Chaussées – Trottoirs</li> <li>- Pavage – Arrosage</li> <li>- Espaces verts.</li> </ul>	<p>Classe 7</p>	<p>Réalisation de canalisations, d'assainissement autonome, de réseaux enterrés, de voiries piétonnes et carrossables, de poteaux et clôtures.</p> <p>Réalisation d'espaces verts, y compris les travaux complémentaires de maçonnerie.</p>
<p><b>4.1. Paysagiste</b></p>	<p>Classe 8</p>	<p>Réalisation d'espaces verts, y compris systèmes d'arrosages, de poteaux et clôtures.</p>
<p><b>5. Montages d'échafaudages - Etalement</b></p> <p>(Franchises 3 000 €)</p>	<p>Classe 5</p>	<p>Montage pour le compte de tiers de tous étalements, échafaudages fixes, suspendus ou élévateurs employés à la construction ou à l'entretien des immeubles, monuments et édifices ainsi que le montage de structures événementielles.</p>
<p><b>6. Traitement amiante</b></p> <p>(Franchises 4 000 €)</p>	<p>Classe 1</p>	<p>Retrait, encapsulage ou encoffrement de l'amiante, des matériaux, d'équipements et produits en contenant, ainsi que leur élimination ou leur confinement, dans tout ouvrage ou partie d'ouvrage.</p> <p>Cette activité nécessite :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une Qualification Amiante (AFNOR ou QUALI-PV)</li> <li>- Un processus de contrôle</li> <li>- Un agrément de transport pour les matières dangereuses si transport</li> </ul>

<b>7. Traitement curatifs</b> - Insectes xylophages - Champignons  (Franchises 4 000 €)	Classe 3	Traitement curatif des bois en œuvre et des constructions contre les insectes à larves xylophages, les termites et les champignons dans les charpentes et menuiseries bois, mais aussi les sols, fondations, murs, cloisons et planchers.
<b>8. Assèchement des murs</b>  (Franchises 4 000 €)	Classe 3	Traitement des murs contre les remontées d'humidité par capillarité. Cette activité comprend les travaux préparatoires et de traitement proprement dits et les travaux accessoires et complémentaires de remplacement des parements.

## STRUCTURE ET GROS OEUVRE

9. Fondations spéciales	Exclusion	Réalisation de systèmes de fondations profondes tels que pieux, barrettes, parois moulées, palplanches, parois de soutènement autonomes et toutes techniques équivalentes. Cette activité comprend les rabattements de nappes, les sondages et forages.
<b>10. Maçonnerie et béton armé sauf précontraint in situ</b>	Classe 7	<p>Réalisation de maçonnerie en béton armé préfabriqué ou non, en béton précontraint préfabriqué (hors précontrainte in situ), en blocs agglomérés de mortier ou de béton cellulaire, en pierre naturelles ou briques, ceci tant en infrastructure qu'en superstructure, par toutes les techniques de maçonneries de coulage, hourdage (hors revêtement mural agrafé, attaché ou collé).</p> <p>Cette activité comprend les travaux de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- enduits à base de liants hydrauliques ou de synthèse,</li> <li>- ravalement en maçonnerie,</li> <li>- de briquetage, pavage,</li> <li>- dallage, chape,</li> <li>- fondations autres que pieux, barrettes, parois moulés, palplanches, parois de soutènement autonomes et toutes autres techniques équivalentes.</li> </ul> <p>Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- terrassement et de canalisations enterrées,</li> <li>- complément d'étanchéité des murs enterrés,</li> <li>- pose de matériaux contribuant à l'isolation intérieure,</li> <li>- la pose de renforts bois ou métal nécessités par l'ouverture de baies et les reprises en sous-œuvre,</li> <li>- démolition et VRD,</li> <li>- pose d'huisseries,</li> <li>- pose d'éléments simples de charpente, ne comportant ni entaille, ni assemblage, et scellés directement à la maçonnerie, et à l'exclusion de toute charpente préfabriquée dans l'industrie,</li> <li>- plâtrerie,</li> <li>- carrelage, faïence et revêtement en matériaux durs à base minérale,</li> <li>- calfeutrement de joints.</li> </ul> <p>Et les travaux suivants liés à la fumisterie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- construction, réparation et entretien d'âtres et foyers (hors four et cheminée industriels),</li> <li>- conduits de fumées et de ventilation à usage domestique et individuel,</li> <li>- ravalement et réfection des souches hors combles,</li> <li>- construction de cheminées à usage domestique et individuel,</li> <li>- revêtements en carreaux et panneaux de faïence.</li> </ul>
<b>10.1 Enduits Hydrauliques</b>	Classe 7	Réalisation d'enduits à base de liants hydrauliques ou de synthèse, ravalement en maçonnerie,  Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de : Complément d'étanchéité des murs enterrés, plâtrerie.
<b>10.2 Taille de pierre</b>	Classe 6	Taille et façonnage de pierres de construction et de menus ouvrages en pierre.

11. Béton précontraint	Exclusion	Mises-en œuvre de béton armé précontraint mis en tension sur chantier
<b>12. Charpente et structure en bois</b>	Classe 6	<p>Réalisation de charpentes, structures et ossatures à base de bois à l'exclusion des façades-rideaux.</p> <p>Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- couverture, bardage, châssis divers, lorsque ceux-ci sont fixés directement à l'ossature</li> <li>- supports de couverture ou d'étanchéité,</li> <li>- plafonds, faux plafonds, cloisons en bois et autres matériaux, planchers et parquets,</li> <li>- isolation thermique et acoustique liées à l'ossature et la charpente,</li> <li>- traitement préventif et curatif des bois,</li> <li>- mise en œuvre matériaux ou de tous éléments métalliques concourant à l'édification, au renforcement ou à la stabilité des charpentes et escaliers.</li> </ul>
<b>13. Charpente et structure métallique</b>	Classe 6	<p>Réalisation de charpentes, structures et ossatures métalliques à l'exclusion des façades-rideaux.</p> <p>Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- couverture, bardage, châssis divers, lorsque ceux-ci sont métalliques et fixés directement à l'ossature.</li> <li>- supports de couverture ou d'étanchéité,</li> <li>- protection et traitement contre la corrosion,</li> <li>- traitement pour la stabilité au feu par peinture ou flocage,</li> <li>- travaux en sous œuvre par structure métallique,</li> <li>- isolation thermique et acoustique liées à l'ossature ou à la charpente</li> </ul>

## CLOS ET COUVERT

<b>14. Couverture</b> (y compris travaux d'étanchéité dans la limite de 150 m <sup>2</sup> par chantier)	Classe 6	<p>Réalisation en tout matériaux (hors structures textiles), y compris par bardeau bitumé, de couverture, vêtage, vêtue.</p> <p>Cette activité comprend les travaux de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- zinguerie et éléments accessoires en PVC,</li> <li>- pose de châssis de toit (y compris exutoires en toiture), de capteurs solaires,</li> <li>- réalisation d'isolation et d'écran sous toiture,</li> <li>- ravalement réfection des souches hors combles</li> <li>- installation de paratonnerre.</li> </ul> <p>Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- raccords d'étanchéité,</li> <li>- réalisation de bardages verticaux.</li> </ul>
<b>14.1 Ravalement</b>	Classe 8	<p>Réalisation d'enduits à base de liants hydrauliques ou de synthèse, ravalement en maçonnerie, la réalisation de peinture, y compris les revêtements plastiques épais ou semi-épais (RPE et RSE), de ravalement en peinture ou par nettoyage, de pose de revêtements souples, textiles, plastiques ou assimilés sur surfaces horizontales et verticales.</p> <p>Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- complément d'étanchéité des murs enterrés,</li> <li>- plâtrerie.</li> <li>- menuiserie,</li> <li>- revêtement de faïence</li> <li>- nettoyage, sablage, grenailage</li> <li>- isolation acoustique et thermique par l'intérieur et l'extérieur.</li> </ul> <p>Ne sont pas compris les travaux d'imperméabilisation et d'étanchéité.</p>

<p><b>15. Etanchéité de toiture, terrasse et plancher intérieur</b></p> <p>(Franchises 3 000 €)</p>	<p>Classe 2</p>	<p>Réalisation d'étanchéité de toiture, terrasse et plancher intérieur par mise en œuvre de matériaux bitumineux ou de synthèse sur des supports horizontaux ou inclinés, y compris la pose du support d'étanchéité.</p> <p>Cette activité comprend dans la limite éventuelle fixée au procédé, la mise en œuvre de matériaux d'isolation et inclut tous travaux préparant l'application ou assurant la protection du revêtement étanche, ainsi que ceux complétant l'étanchéité des ouvrages</p> <p>Ainsi que la réalisation des travaux de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- étanchéité de parois enterrées,</li> <li>- zinguerie et éléments accessoires en PVC,</li> <li>- châssis de toit (y compris exutoires en toiture).</li> </ul>
<p>16. Etanchéité et Imperméabilisation de cuvelage, réservoirs et piscines</p>	<p>Exclusion</p>	<p>Réalisation de travaux d'étanchéité et d'imperméabilisation de cuvelage d'ouvrages en sous-pression hydrostatique, de réservoirs et piscines en béton armé et béton précontraint. Cette activité comprend les travaux préparatoires, comme ceux de protection et de traitement de tous les joints.</p>
<p><b>17. Calfeutrement protection, imperméabilité et étanchéité des façades</b></p> <p>(Franchises 3 000 €)</p>	<p>Classe 4</p>	<p>Réalisation de travaux de protection et de réfection des façades par revêtement d'imperméabilisation à base de polymères de classe I1, I2, I3, et systèmes d'étanchéité à base de polymères de classe I4.</p> <p>Cette activité comprend les travaux de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- étanchéité des sols d'ouvrage lorsqu'il domine les parties non closes du bâtiment,</li> <li>- calfeutrement de joints de construction aux fins d'étanchéité à l'eau et à l'air,</li> <li>- d'isolation thermique par l'extérieur</li> </ul>
<p><b>18. Menuiseries extérieures</b> (à l'exclusion des vérandas)</p>	<p>Classe 8</p>	<p>Réalisation de menuiseries extérieures, y compris leur revêtement de protection, quel que soit le matériau utilisé à l'exclusion des façades rideaux.</p> <p>Cette activité comprend les travaux de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mise en œuvre des éléments de remplissage y compris les produits en résine ou en plastique et les polycarbonates,</li> <li>- calfeutrement sur chantier des joints de menuiseries,</li> <li>- mise en œuvre des fermetures et de protections solaires intégrées ou non,</li> <li>- d'habillage et de liaisons intérieures et extérieures.</li> </ul> <p>Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- vitrerie et de miroiterie,</li> <li>- alimentations, commandes et branchements électriques éventuels,</li> <li>- mise en œuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique, acoustique, feu et de sécurité,</li> <li>- Traitement préventif et curatif des bois.</li> </ul>
<p><b>18.1 Agencement cuisines, magasins, salles de bain</b></p>	<p>Classe 8</p>	<p>Réalisation de tout travaux d'installation de cuisines, magasins, salles de bains.</p> <p>Cette activité regroupe les activités suivantes :</p> <p>22. Menuiseries intérieures 23. Plâtrerie-Staff-Stuc-Gypserie 27. Revêtements de surface en matériaux souples et parquets flottants y compris revêtements muraux en matériaux durs 30. Plomberie-Installations sanitaires.</p> <p>Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires correspondant aux activités :</p> <p>26. Peinture 34. Electricité</p>

<p><b>18.2 Vérandas</b></p> <p>(Franchises 3 000 €)</p>	<p>Classe 5</p>	<p>Réalisation de vérandas, y compris leur revêtement de protection, quelque soit le matériau utilisé à l'exclusion des façades rideaux.</p> <p>Cette activité comprend les travaux de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mise en œuvre des éléments de remplissage y compris les produits en résine ou en plastique et les polycarbonates,</li> <li>- calfeutrement sur chantier des joints de menuiserie,</li> <li>- mise en œuvre des fermetures et de protections solaires intégrées ou non,</li> <li>- d'habillage et de liaisons intérieures et extérieures.</li> </ul> <p>Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- vitrerie et de miroiterie,</li> <li>- alimentations, commandes et branchements électriques éventuels,</li> <li>- mise en œuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique, acoustique, feu et de sécurité,</li> <li>- traitement préventif et curatif des bois.</li> </ul>
<p><b>19. Bardage de façade</b></p>	<p>Classe 7</p>	<p>Réalisation de bardages par des techniques autres que celles de façades-rideaux par mise en œuvre de clins ou de panneaux, avec ou sans incorporation d'isolant.</p> <p>Cette activité comprend les travaux de vêtue</p> <p>Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de mises en œuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique.</p>
<p><b>20. Façades – Rideaux</b></p>	<p>Classe 7</p>	<p>Réalisation des façades-rideaux quel que soit le matériau utilisé, y compris la mise en place des éléments de remplissage et de façade selon les techniques de vitrage extérieur colle (VEC) ou de vitrage extérieur attache (VEA).</p>
<p><b>21. Structure et couvertures textiles</b></p>	<p>Classe 7</p>	<p>Réalisation de superstructures et couvertures à base de membranes textiles tendues ou gonflées.</p> <p>Cette activité comprend la réalisation des structures complémentaires en support bois, métal ou autres matières ainsi que tous les éléments d'évacuation d'eaux nécessaires.</p>

## DIVISIONS - AMENAGEMENTS

<p><b>22. Menuiseries Intérieures</b></p>	<p>Classe 8</p>	<p>Réalisation de tout travaux de menuiserie intérieure, y compris leur revêtement de protection, quel que soit le matériau utilisé, pour les portes, murs, plafonds, cloisons, planchers y compris surélevés, parquets y compris pour les sols sportifs, revêtements, escaliers et garde-corps, stands, expositions, fêtes, agencements et mobiliers.</p> <p>Cette activité comprend les travaux de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mise en œuvre des éléments de remplissage y compris les produits en résine ou en plastique et les polycarbonates,</li> <li>- habillage et de liaisons intérieures et extérieures.</li> </ul> <p>Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- vitrerie et de miroiterie,</li> <li>- mise en œuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique, acoustique, et à la sécurité incendie,</li> <li>- traitement préventif et curatif des bois.</li> </ul>
---	-----------------	--

<b>23. Plâtrerie - Staff - Stuc - Gypserie</b>	Classe 8	<p>Réalisation de plâtrerie, cloisonnement et faux plafonds à base de plâtre.</p> <p>Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- menuiseries intégrées aux cloisons,</li> <li>- Le doublage thermique ou acoustique intérieur,</li> <li>- mise en œuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique, acoustique et à la sécurité incendie.</li> </ul>
<b>24. Serrurerie – Métallerie</b>	Classe 8	<p>Réalisation de serrurerie et métallerie à partir de câbles, de profiles de tôle en tous métaux ou en matériaux de synthèse.</p> <p>Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- protection contre les risques de corrosion,</li> <li>- installation et le raccordement des alimentations électriques et automatismes nécessaires au fonctionnement des équipements,</li> <li>- mise en œuvre des éléments de remplissage, y compris les produits en résines ou en plastique et les polycarbonates,</li> <li>- mise en œuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique, acoustique, et à la sécurité incendie.</li> </ul>
<b>25. Vitrierie – Miroiterie</b>	Classe 8	<p>Réalisation de tout travaux a partir de produits verriers, y compris les produits en résine ou en plastique, les polycarbonates à l'exclusion des Façades-rideaux.</p> <p>Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires d'encadrement des éléments verriers.</p>
<b>26. Peinture</b>	Classe 8	<p>Réalisation de peinture, y compris les revêtements plastiques épais ou semi-épais (RPE et RSE), de ravalement en peinture ou par nettoyage, de pose de revêtements souples, textiles, plastiques ou assimilés sur surfaces horizontales et verticales.</p> <p>Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- menuiserie,</li> <li>- revêtement de faïence,</li> <li>- nettoyage, sablage, grenailage, gommage.</li> <li>- isolation acoustique et thermique par l'intérieur</li> </ul> <p>Ne sont pas compris les travaux d'imperméabilisation et d'étanchéité, ainsi que les travaux de peinture extérieure.</p>
<b>26.1 Nettoyage (Intérieur)</b>	Classe 8	Nettoyage de locaux exercé a titre accessoire de l'activité de peinture
<b>26.2 Nettoyage (Extérieur)</b>	Classe 8	Nettoyage haute pressions de sols, façades et toitures ( démoussage )
<b>27. Revêtements de surfaces en matériaux souples et parquets flottants</b>	Classe 8	<p>Réalisation de parquets collés ou flottants, de revêtements souples, avec ou sans support textile, en tout matériaux plastiques, caoutchouc et produits similaires, ou en bois (feuilles de placage sur kraft ou sur textile, placages collés ou contreplaqués minces collés) ou tout autre relevant des mêmes techniques de mise en œuvre.</p>

<p><b>28. Revêtements de surfaces en matériaux durs - Chapes et sols coulés - Marbrerie funéraire</b></p>	<p>Classe 8</p>	<p>Réalisation de revêtement de surfaces en carrelage ou en tout autre produit en matériaux durs, naturels ou artificiels (hors agrafages, attaches), chapes et sols coulés, marbrerie funéraire.</p> <p><b><u>Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pose de résilient acoustique ou d'isolation sous chape ou formes flottantes,</li> <li>- étanchéité sous carrelage non immergé,</li> <li>- protection par imperméabilisation des supports de carrelage et faïence.</li> </ul>
<p><b>28.1 Revêtements de surfaces à base de résines, y compris sols sportifs et résines de sols industriels</b> (limité à 500m<sup>2</sup> par chantier)</p> <p>(Franchises 3 000 €)</p>	<p>Classe 6</p>	<p>Réalisation de chapes, revêtements de murs et sols à base de liant synthétique ou résine, y compris sols sportifs et résine de sols industriels, excluant toute vocation d'étanchéité et hors technique d'agrafages et attaches. (limité à 500m<sup>2</sup> par chantier)</p> <p><b><u>Cette activité nécessite :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un avis technique des produits utilisés,</li> <li>- formation aux techniques de pose.</li> </ul>
<p><b>29. Isolation thermique et acoustique</b></p>	<p>Classe 8</p>	<p>Réalisation, y compris leurs revêtements et menuiseries, de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Isolation thermique de murs, parois, sols, plafonds et toitures de tous ouvrages,</li> <li>- Isolation et de traitement acoustique par la mise en œuvre de matières ou matériaux adaptés,</li> <li>- Calorifugeage des circuits, tuyauteries et appareils.</li> </ul>
<p><b>29.1 Isolation thermique et acoustique par l'extérieur</b></p>	<p>Classe 8</p>	<p>Réalisation de travaux d'isolation thermique et acoustique par l'extérieur de tout bâtiment neuf ou ancien par procédé traditionnel ou non traditionnel ayant fait l'objet d'un avis technique. Ainsi que les travaux d'intégration des accessoires contribuant à la ventilation ainsi qu'aux fermetures associées.</p> <p><b><u>Ne sont pas comprises les activités de :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 14.1 Ravalement</li> <li>- 17. Calfeutrement protection, imperméabilité et étanchéité des façades.</li> </ul>
<p><b>29.2 Isolation frigorifique</b></p>	<p>Classe 7</p>	<p>Réalisation de travaux d'isolation frigorifique des locaux d'une capacité maximale de 100m<sup>3</sup>, et fonctionnant à toutes températures</p>

## LOTS TECHNIQUES

<p><b>30. Plomberie - Installations sanitaires - Chauffage</b> (à l'exclusion des capteurs solaires photovoltaïques intégrés)</p>	<p>Classe 8</p>	<p>Réalisation d'installations (production, distribution, évacuation) sanitaires et d'eau chaude (sanitaire et de chauffage), de réseaux de fluide ou de gaz, hors techniques de géothermie et pose de capteur solaires photovoltaïques intégrés.</p> <p>Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements,</li> <li>- chapes de protection des installations de chauffage,</li> <li>- tranchées, trous de passage, saignées et raccords,</li> <li>- calorifugeage, isolation thermique et acoustique,</li> <li>- raccordement électrique du matériel,</li> <li>- de ramonage et d'entretien des chaudières à gaz</li> </ul>
---	-----------------	---

<p><b>30.1 Installation de sprinkler - RIA</b></p>	<p>Classe 6</p>	<p>Pose sans conception de réseaux sprinklers et RIA. Cette activité comprend la réalisation d'installations d'eau (production, distribution, évacuation).</p> <p>Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements,</li> <li>- chapes de protection des installations de chauffage,</li> <li>- tranchées, trous de passage, saignées et raccords,</li> <li>- calorifugeage, isolation thermique et acoustique,</li> <li>- raccordement électrique du matériel.</li> </ul> <p>Cette activité nécessite :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- certificat et agrément</li> </ul>
<p><b>31. Installation thermique de génie climatique y compris aérothermie</b> (à l'exclusion des capteurs solaires photovoltaïques intégrés)</p>	<p>Classe 8</p>	<p>Réalisation d'installations (production, distribution, évacuation) de chauffage et de refroidissement, y compris de ventilation mécanique contrôlée (VMC), de capteur solaires thermiques, hors techniques de géothermie et pose de capteur solaires photovoltaïques intégrés.</p> <p>Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements,</li> <li>- chapes de protection des installations de chauffage,</li> <li>- tranchées, trous de passage, saignées et raccords,</li> <li>- calorifugeage, isolation thermique et acoustique,</li> <li>- raccordement électrique du matériel.</li> </ul>
<p><b>31.1 Installation de pompes à chaleur</b> (hors géothermie et à l'exclusion des capteurs solaires photovoltaïques intégrés)</p>	<p>Classe 7</p>	<p>Réalisation d'installations de pompes à chaleur, hors techniques de géothermie et hors pose de capteurs solaires photovoltaïques intégrés.</p> <p>Cette activité comprend la réalisation d'installations (production, distribution, évacuation) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de chauffage et de refroidissement, y compris de ventilation mécanique contrôlée (VMC),</li> <li>- de capteurs solaires thermiques,</li> <li>- de renouvellement et traitement de l'air,</li> <li>- de rafraîchissement, y compris aérothermie,</li> <li>- sanitaires et d'eau chaude (sanitaire et chauffage) et de réseaux de fluide.</li> </ul> <p>Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements,</li> <li>- chapes de protection des installations de chauffage,</li> <li>- tranchées, trous de passage, saignées et raccords,</li> <li>- calorifugeage, isolation thermique et acoustique,</li> <li>- raccordement électrique du matériel.</li> </ul>
<p><b>32. Fumisterie</b></p>	<p>Classe 8</p>	<p>Réalisation (hors fours et cheminée industriels) de systèmes d'évacuation des produits de combustion.</p> <p>Cette activité comprend les travaux de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- construction et installations d'âtres et foyers, construction de socles de chaudières,</li> <li>- pose d'insert, poêle à bois, poêle à granulés</li> <li>- pose sur le sol de carreaux réfractaires et céramiques.</li> </ul> <p>Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- raccords d'enduits divers,</li> <li>- pose de tubage</li> <li>- calorifugeage des conduits,</li> <li>- revêtements en carreaux et panneaux de faïence.</li> </ul>



<p><b>33. Installation d'aéroulque et de conditionnement d'air y compris aérothermie</b> (à l'exclusion des capteurs solaires photovoltaïques intégrés)</p>	<p>Classe 8</p>	<p>Réalisation d'installations (production, distribution, évacuation) assurant les fonctions de chauffage, renouvellement et traitement de l'air, de rafraîchissement, y compris aérothermie, hors techniques de géothermie et pose de capteurs solaires photovoltaïques intégrés. Cette activité comprend les travaux accessoires et nécessaires à l'installation et au fonctionnement de ces installations de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements,</li> <li>- chapes de protection des installations de chauffage,</li> <li>- tranchées, trous de passage, saignées et raccords,</li> <li>- calorifugeage, isolation thermique et acoustique,</li> <li>- raccordement électrique du matériel.</li> </ul>
<p><b>34. Electricité, Fibre optique</b></p>	<p>Classe 8</p>	<p>Réalisation de réseaux de distribution de courant électrique, de chauffage électrique, de fibre optique, ainsi que le raccord et l'installation d'appareils électriques (hors pose de capteurs solaires intégrés).</p> <p>Cette activité comprend l'installation de ventilation mécanique contrôlée (VMC), la pose de dispositifs de protection contre les effets de la foudre.</p> <p>Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- tranchées, trous passage, saignées et raccords,</li> <li>- chapes de protection des installations de chauffage.</li> </ul>
<p><b>34.1 Pose d'antennes, Paraboles et Alarmes</b> (Particuliers)</p>	<p>Classe 8</p>	<p>Réalisation de systèmes destinés à capter les ondes électromagnétiques (antennes ou paraboles) en vue de recevoir la télévision grand public, ainsi que le raccord et l'installation d'appareils électriques (hors pose de capteurs solaires- intégrés), fibre optique. Cette activité comprend également la réalisation d'installations de systèmes d'alarmes anti-intrusion ou incendie à destination des particuliers, ainsi que l'installation et la pose de dispositifs de protection contre les effets de la foudre.</p> <p>Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de tranchées, trous passage, saignées et raccords.</li> <li>- raccords d'enduits divers,</li> <li>- zinguerie et éléments accessoires en FYC,</li> <li>- raccords d'étanchéité.</li> </ul> <p>Cette activité ne comprend pas la réalisation d'antennes ou pylônes relais.</p>
<p><b>34.2 Pose d'antennes, Paraboles et Alarmes</b> (Professionnels)</p>	<p>Classe 8</p>	<p>Réalisation de systèmes destinés à capter les ondes électromagnétiques (antennes ou paraboles) en vue de recevoir la télévision grand public, ainsi que le raccord et l'installation d'appareils électriques (hors pose de capteurs solaires- intégrés), fibre optique. Cette activité comprend également la réalisation d'installations de systèmes d'alarmes anti-intrusion ou incendie à destination des particuliers et ou professionnels, ainsi que l'installation et la pose de dispositifs de protection contre les effets de la foudre.</p> <p>Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de tranchées, trous passage, saignées et raccords.</li> <li>- raccords d'enduits divers,</li> <li>- zinguerie et éléments accessoires en FYC,</li> <li>- raccords d'étanchéité.</li> </ul> <p>Cette activité ne comprend pas la réalisation d'antennes ou pylônes relais.</p> <p>La pose d'alarme concernant les activités dites sensibles (bijouteries, œuvres d'art, HIFI Vidéo, banque, bureau de change) sont totalement exclues. Ce contrat n'a aucunement pour objet de couvrir un quelconque dysfonctionnement du matériel posé.</p>

35. Fours et cheminées Industriels	Exclusion	Réalisation, d'ouvrages de construction de fours industriels, d'incinération et de crémation y compris leurs cheminées.
36. Ascenseurs	Exclusion	Réalisation, d'ascenseurs, de monte-charge, monte-personne, escalier mécanique et trottoir roulant, y compris les organes et équipements nécessaires à leurs fonctionnements.
37. Piscines	Exclusion	Réalisation, de piscines y compris les organes et équipements nécessaires à leur utilisation hors technique de géothermie et pose de capteurs solaires.
38. Maisons à ossature Bois	Exclusion	<p>Réalisation, de l'ensemble des éléments en bois ou dérivés de bois.</p> <p>Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- plafonds, faux plafonds, cloisons en bois et autres matériaux,</li> <li>- menuiserie intérieure et extérieure,</li> <li>- isolation thermique et acoustique,</li> <li>- traitement préventif et curatif des bois,</li> <li>- traitement des bois en œuvre contre les insectes xylophages,</li> <li>- mise en œuvre de matériaux ou de tous éléments métalliques concourant à l'édification, au renforcement ou à la stabilité des charpentes et escaliers.</li> </ul>
39. Géothermie	Exclusion	<p>Réalisation, d'installations de chauffage, de rafraîchissement et de production d'eau chaude sanitaire par les- techniques utilisant les énergies géothermique et aérothermique, avec tous les types de fluides.</p> <p>Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sondage, forage, et terrassement,</li> <li>- platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements,</li> <li>- chapes de protection des installations de chauffage,</li> <li>- tranchées, trous de passage, saignées et raccords,</li> <li>- calorifugeage. Isolation thermique et acoustique.</li> <li>- raccordement électrique du matériel,</li> <li>- chape de protection de l'installation de chauffage,</li> <li>- installation de ventilation mécanique contrôlée (VMC).</li> </ul>
<p>40. Pose de capteurs solaires photovoltaïques (limité à 500m<sup>2</sup> par chantier)</p> <p>Franchises 3 000 €</p>	Exclusion	<p>Réalisation d'installations de capteurs solaires photovoltaïques.</p> <p>Cette activité comprend les travaux de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- tranchées, trous de passage, saignées et raccords,</li> <li>- raccordement électrique du matériel,</li> <li>- platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements,</li> </ul> <p>Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- raccords d'étanchéité,</li> <li>- supports de couverture.</li> </ul> <p>Cette activité nécessite :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Quali PV module BAT</li> <li>- Quali PV module ELEC</li> <li>- Avis favorable des panneaux (CSTB ou Passe Innovation)</li> </ul>

<p><b>41. Installation d'éoliennes domestiques</b></p> <p>(Franchises 3 000 €)</p>	<p>Classe 5</p>	<p>Réalisation d'éoliennes domestiques d'une puissance inférieur a 20kwh et d'une hauteur inférieur à 12 mètres.</p> <p>Cette activité comprend les travaux de :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Tranchées, fondation du mat et des haubans,</li><li>- Réalisation de socles ancrages et supports des mats et des haubans,</li><li>- Raccordements électrique du matériel</li><li>- Zinguerie d'éléments d'accessoires</li></ul>
--	-----------------	--